

INFO CORONAVIRUS

10 NOVEMBRE 2020 - N°62

RECONFINEMENT

Dernières informations

Nous vous apportons aujourd'hui quelques précisions concernant les attestations et les règles à suivre lors de vos venues en présentiel.



PARTICIPEZ AU WEBINAIRE D'OLIVIER PARCOT

Ce **jeudi 12 novembre 2020**, de 9h30 à 10h30, Olivier Parcot, directeur général des services, évoquera la crise sanitaire et l'actualité de nos collectivités.

Inscrivez-vous en cliquant sur [ce lien](#)



1. Nouvelle attestation de déplacements professionnels

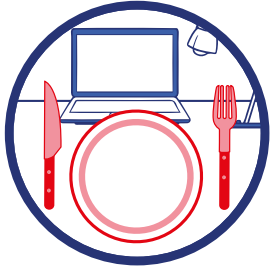
ATTENTION : L'attestation a changé et doit légalement mentionner les décrets de loi auxquels elle se réfère. Vous devez donc récupérer une nouvelle attestation.

- Si vous êtes agent·e·s sans accès au numérique, votre encadrant·e ou votre cellule de gestion vous en fournira un exemplaire à remplir, avant de la signer et de la tamponner.
- Si vous êtes agent·e·s informatisé·e·s, vous pouvez la [remplir en ligne](#) et l'envoyer à votre encadrant·e ou votre cellule de gestion pour signature et tampon.



2 . Mise à disposition d'attestations dérogatoires pour la population

- Les mairies de quartier, la mairie centrale et le CCAS mettent à disposition des habitant·e·s des attestations de déplacement. Ces attestations, imprimées par le centre d'édition, ont été traduites en 7 langues: arabe, roumain, russe, turc, anglais, albanais, romane. Les justificatifs scolaires sont également traduits.
- Dans tous les cas, si vous êtes interpellé·e par les Nantais·e·s, vous pouvez leur conseiller d'appeler **Allonantes au 02 40 41 9000**

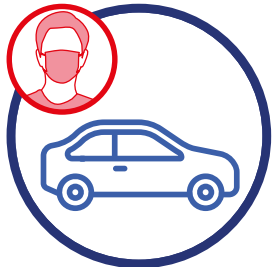


3 . Pas de déjeuner collectif dans un espace clos

Le seul fait d'enlever son masque (chirurgical pendant le temps de travail) expose à une contamination. Il n'est donc pas envisageable de déjeuner à plusieurs à l'intérieur des bâtiments si vous pouvez déjeuner à l'extérieur ou dans votre bureau.

Une grande vigilance est à avoir sur l'ensemble des temps de pause: boire son café dans son bureau ou à bonne distance de ses collègues, en extérieur de préférence ; se tenir à plusieurs mètres lors des temps de briefing à l'embauche ou à la débauche, s'organiser pour être seul·e lors des pauses cigarettes,

C'est bien-sûr difficile pour chacun·e, car ces temps de partage avec nos collègues sont essentiels, mais le respect scrupuleux des gestes barrières est la seule condition pour éviter de propager le virus.



4 . Je garde mon masque si je partage un véhicule

Les véhicules sont des espaces clos dans lesquels le virus circule particulièrement bien. Aussi, que ce soit dans le cadre du co-voiturage pour les trajets domicile-travail, dans des véhicules professionnels ou de pool, gardez toujours votre masque et veillez à aérer.



5 . Fermeture du COS

Le COS n'étant pas un service public, il a dû fermer son accueil depuis le 30 octobre jusqu'au 1er décembre 2020. Les agent·e·s restent à l'écoute ; nous pouvons toujours bénéficier des prestations.

Vous pouvez contacter le COS :

- en envoyant un message à : cos@mairie-nantes.fr
- en téléphonant au 02 40 41 63 01 uniquement le jeudi jour de permanence de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

Si vous n'avez pas fait valoir vos droits pour l'exercice en cours, il est encore possible de faire vos demandes. Toutes les commandes en ligne effectuées avant le confinement sont prêtes et conservées par le COS. Elles seront disponible à la réouverture.

Pour + d'information, consultez le [site du COS](#)